Autorité belge de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 22/2016

14 décembre 2016

Le Collège de la Concurrence de l'ABC autorise l'acquisition du groupe Cheyns par Cebeo

Le Collège de la concurrence de l'Autorité belge de la concurrence a autorisé le 14 décembre 2016 l'acquisition du Group Cheyns NV et de Cheyns NV par Cebeo NV.

La concentration a été appréciée eu égard aux marchés en amont (achats auprès des fabricants) de l'approvisionnement en câbles et de l'approvisionnement en matériel technique d'installation, ainsi qu'eu égard au marché en aval (ventes des distributeurs) du commerce de gros en matériel électrique.

Le Collège a décidé que la concentration n'entravait pas de façon significative la concurrence sur ces marchés.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen
Président
Tel. +32 (2) 277 73 74
Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

PRESSE

L´Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).